



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
BRETAGNE**

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère

Dossier suivi par : CHIMIER Roselyne

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 029082 23 00070 U2901

Adresse du projet : 0 PENN AR CHLEGER 29253 ILE DE
BATZ

Déposé en mairie le : 01/12/2023

Reçu au service le : 01/12/2023

Nature des travaux:

Demandeur :

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

représenté(e) par Madame VINCE AGNES

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Quimper

Signé électroniquement

par Olivier THOMAS

Le 07/12/2023 à 09:11

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Olivier THOMAS**

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Chapelle Sainte-Anne (ruines) situé à 29082 Île-de-Batz.

Site Inscrit de ILE DE BATZ ET ILOTS QUI L'ENTOURENT, ET DPM CORRESPONDANT